

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 21917 - 81ÈME ANNÉE

Retour sur l'hommage aux ancêtres morts sans sépulture, le 2 novembre à Saint-Louis

Tout être humain a droit au souvenir



Le 2 novembre a eu lieu un hommage aux ancêtres morts sans sépulture au cimetière du Gol à Saint-Louis, dit « cimetière du Père Lafosse » ou « cimetière des âmes perdues ». Pascal Basse, de la section PCR de Saint-Pierre, est intervenu, voici la première partie de son intervention.

« Bienvenue aux amis et camarades venus nombreux, en cette période de célébration de nos morts, rendre hommage et perpétuer la mémoire des ancêtres ce matin, au cimetière du Père Lafosse, le cimetière où ce prêtre avait décidé de donner une sépulture à ceux qui n'en avaient pas, les esclaves, un cimetière pour les âmes perdues.

Vous avez certainement croisé une stèle sur votre parcours, stèle inaugurée par Paul Vergès en 2009. Elle dit ceci : « Des centaines de milliers d'enfants, de femmes et d'hommes ont été arrachés à leur terre

natale pour être mis en esclavage sur cette île, de la fin du XVIIe siècle jusqu'à l'abolition de 1848. Le Code noir les réduisait à l'état de « biens meubles » (des objets). L'esclavage colonial les a privés de sépulture et a effacé toute trace de leur présence. Tout être humain a droit au souvenir. Par ce monument nous réparons cet oubli. Nous rendons hommage à leur vie, à leur courage et à ce qu'ils nous ont légué. » Tout est dit : vous êtes ici sur un lieu de mémoire, un lieu de témoignage et de transmission de la mémoire de l'esclavage, c'est à dire de la mémoire de tout un peuple, celui de la Réunion.

Le message du Père Lafosse à la société coloniale esclavagiste

En attribuant aux esclaves, même symboliquement, une sépulture dont ils étaient privés, le père Lafosse envoie en ce début de XIXe siècle un message fort à la société coloniale esclavagiste : ces personnes dont les conditions de vie, dont les conditions de mort, sont inhumaines, ces personnes sont des êtres humains. Et il faut dès lors leur restituer leur place dans la condition qu'elles n'auraient jamais dû quitter, la condition humaine.

Qu'est ce que donner une sépulture veut dire ? On sait qu'il y a 100 000 ans déjà, Sapiens et Néandertal enterraient leurs morts quand ils le pouvaient, ils étaient nomades. Mais c'est quand Sapiens devient sédentaire, 9000 ans avant notre ère, que la pratique de la sépulture devient systématique : enterrer ses morts, c'est les protéger des charognards, protéger le corps et l'âme, c'est aussi leur attribuer un espace dédié pour y célébrer leur souvenir et leur rendre hommage. C'est ce que nous faisons ensemble aujourd'hui.

Ce cimetière voulu par le père Lafosse, prêtre lazariste et donc membre de la congrégation fondée par Saint Vincent de Paul, le défenseur des pauvres, est aujourd'hui un lieu de mémoire, celui de l'esclavage et de ses horreurs, pour ne pas reproduire. Un lieu de mémoire où l'on dénonce le crime de ce qu'on a tenté de leur enlever, leur humanité, un crime contre l'Humanité.

D'où venaient et comment vivaient les esclaves à La Réunion ?

Ces esclaves d'où viennent-ils ? Pour la plupart ils ont été arrachés à leur pays, près des côtes africaines et indiennes, sur la trajectoire des va-et-vient des navires de la Compagnie des Indes orientales le plus souvent. Des Ouolofs embarqués à Gorée, des Yoroubas du Golfe de Guinée, la tristement célèbre « Côte des esclaves ». Plus tard des esclaves de Pondichery et de Chandernagor, les comptoirs français des Indes. Et de plus en plus, proximité oblige, des populations de la côte orientale de l'Afrique, du Mozambique à la Tanzanie via Zanzibar. Plus près de la côte nord orientale de Madagascar, les Betsimasara-

kas, puis les Merinas des plateaux.

Qui sont-ils ? Pour l'essentiel des hommes, recherchés pour leur force de travail, mais aussi des femmes, et des enfants. A l'arrivée du père Lafosse, 1875, certains vivent/survivent sur l'île Bourbon depuis trois ou quatre générations. Rendus esclaves ils sont mis au travail très tôt, vers six à huit ans, jusqu'à très tard, souvent jusqu'à leur invalidité, usés par des journées de travail du lever au coucher du soleil, toute une vie. Maltraités, mal nourris, des corps meurtris par une exploitation forcée, sensibles à la moindre épidémie. Des humains soumis aux cadences forcées, à la dangerosité des machines, à l'arbitraire des maîtres et des petits chefs, aux coups de shabouk du komander...

(à suivre)

Pascal Basse

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
81e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail

:journal.temoignages@gmail.com

SITE web : www.temoignages.re

Publicité :journal.temoignages@gmail.com

CPPAP : 0916Y92433

Conséquence de la crise climatique à Madagascar

La jeunesse réunionnaise en danger : les coupes dans les missions locales menacent l'avenir de milliers de jeunes et de leurs familles



Dans un pays où les jeunes sont majoritairement au chômage, la réduction annoncée des crédits destinés aux missions locales est comme une catastrophe sociale. Le projet de loi de finances pour 2026 prévoit une baisse de 13 % des dotations allouées à ces structures, premier réseau d'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans à La Réunion.

À La Réunion, cette décision risque d'avoir des conséquences dramatiques. Selon Nicolas Honorine, directeur de la mission locale Sud interrogé par Réunion La 1ère, près de 5 300 jeunes de l'île pourraient se retrouver sans accompagnement. « C'est retirer à des milliers de jeunes la possibilité d'être écoutés, aidés et orientés vers un emploi ou une formation », a-t-il dit.

44 à postes des missions locales à La Réunion sont menacés.

Dans un pays où la majorité des jeunes sortis du système scolaire se retrouvent sans emploi, cette mesure suscite une profonde inquiétude.

Le ministre du Travail, Jean-Pierre Farrandou, a justifié la décision par le « contexte budgétaire contraint ».

Dans l'île, la suppression de ces moyens apparaît comme un signal préoccupant envoyé à une génération déjà en difficulté.

M.M.

Oté

« Akoz ? Akoz pa ? Akoz margoz lé amèr ! » : In kozman pou la rout

Mézami souvan dé foi ni poz anou bann késtyon k'i sèrv pa arien. Sé konmsa ké défoi ni domann lo pourkoi alé oir in sinp konstatassion i sifi... Ni koné margoz lé amèr é dopi dé tan é dé tan ni domann anou pou kossa li lé amèr olèrk di li lé amèr in poin sé tou.

Lé vré koméla si in moune i domann amwin pou kossa margoz lé amèr, talèr mi sa rode dsi google oussa i sorte son lamèrtine : sirésèrtin mi sa trouv la list in bann léguime amèr pars néna molékil amèr dodan ; mé sirman sa la pa in késtyon d'chimie, mé simploman inn késtyon d'bon sans. In gran komik franssé noré réponn: « lé étidyé pour » é sa i sifi par li-mèm.

Sa i vé dir la pa bézoin alé poz aou bann késtyon inital. In lévidanss sé in lévidanss é ni doi kontante anou avèk sa sirtou si ni koné sa i amenn ar pa nou pli loin k'sa... Akoz ? Akoz margoz lé amèr, lo gin lé dou, la rassine lé plate.

Alé ! Mi kite azot rofléshir la dsi é ni retrouv pli dvan sipétadyé.

Justin